

Conflit israélo-palestinien Qu'Israël respecte enfin le droit international !

Depuis quelques jours, c'est à nouveau l'embrasement au Proche-Orient entre Israël et la Palestine. Dans l'horreur de la guerre et des massacres, il n'y a pas de comparaison possible. L'enlèvement et l'assassinat de trois Israéliens sont tout aussi insoutenables que les représailles à l'encontre du jeune Palestinien, lynché la semaine dernière.

L'histoire l'a démontré suffisamment : la guerre n'a jamais rien résolu et elle ne résoudra rien. Le salut passera inexorablement par le droit international et, surtout, par son respect. Or, depuis des décennies, Israël le bafoue allégrement. Sa politique de colonisation des territoires palestiniens est illégale, tout comme le Mur construit par le gouvernement israélien dans ces mêmes territoires. Et malgré tout, Israël continue à bénéficier des bonnes grâces des chancelleries occidentales.

Pourtant, les politiques israéliennes asphyxient la population palestinienne, de Gaza, comme de Cisjordanie. Face à cette violation permanente des droits fondamentaux des Palestiniens, l'attentisme politique de la Belgique et de la communauté internationale est incompréhensible et inacceptable.

Pour le Mouvement ouvrier chrétien, il est grand temps que cesse l'impunité dont jouit l'État d'Israël. La Belgique, l'Union européenne et l'ONU doivent condamner la politique d'agression, d'occupation et de colonisation menée par Israël sur les territoires palestiniens et agir pour que ces politiques illégales prennent fin. Ce n'est qu'à ces conditions que la paix pourra advenir.

Depuis toujours, et avec beaucoup d'acteurs politiques et de mouvements sociaux en Belgique et dans le monde, le Mouvement ouvrier chrétien plaide pour une résolution pacifique du conflit qui doit nécessairement passer par une négociation politique qu'il faut imposer au gouvernement israélien.

Le Mouvement ouvrier chrétien demande donc que :

- la Belgique et l'Union européenne agissent de toute urgence auprès de l'État israélien pour qu'il cesse immédiatement ses hostilités à l'égard des territoires palestiniens ;
- la Belgique et l'Union européenne prennent en compte le fait que le conflit n'oppose pas deux parties égales, mais bien un occupant et un occupé, quels que soient les agissements des uns et des autres ;
- la Belgique et l'Union européenne sanctionnent les violations du droit international commises par Israël, notamment en faisant pression pour que cesse la politique de colonisation de l'État hébreu dans les territoires palestiniens ;
- l'Union européenne prenne ses responsabilités dans la négociation politique afin de faire enfin advenir la paix dans cette région du monde.

Christian KUNSCH
Président du MOC

Personne de contact : Nicolas Vandenhemel : 0498 62 79 67, nicolas.vandenhemel@moc.be